



# Séjour linguistique à San Sebastián

## Du 4 au 10 mars 2018

### Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Tel portable : .....

E-mail : .....

J'étudie l'espagnol au CCFE cette année            oui            non

Mon niveau \* : .....

\* [**Inscription au séjour - Niveau minimum requis : Débutant 2**]

Observations : .....

.....

.....

Je verse 240 € (avec hébergement) ou 130 € (sans hébergement) d'acompte à l'inscription. (Prix total : 480€ avec hébergement ou 260€ sans hébergement)

J'accepte les conditions générales de vente et je m'engage à participer au séjour

Date :

Signature :

Bulletin d'inscription à transmettre

au Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 NANTES



# Séjour linguistique à San Sebastián

## Du 4 au 10 mars 2018

### Descriptif du séjour

Séjour organisé par le Centre Culturel Franco Espagnol, 1 rue Du Guesclin, 44000 Nantes en partenariat avec **Lacunza - C/Mundaiz, 8 - 20012 San Sebastián.**

#### **Le programme**

Cours intensifs le matin à Lacunza, activités l'après-midi, et immersion dans la vie quotidienne espagnole. Vous pouvez être hébergé individuellement en demi-pension dans une famille ou vous charger de la recherche d'un hébergement.

Pot d'accueil le dimanche soir 4 mars vers 19h 30 – 19h 45 (lieu à préciser).

Découverte de la ville le lundi 5 après-midi + apéritif (1 boisson et 1 pincho inclus).

Visite du Museo San Telmo le mardi 6 après-midi.

Visites en lien avec la mer (thème de la saison culturelle du CCFE) : Relations entre la ville et la mer le mercredi 7 après-midi et Visite du Museo Naval le jeudi 8 après-midi.

Vendredi 9 après-midi libre.

#### **Prix du séjour**

1) Le séjour linguistique à San Sebastián organisé par le CCFE est proposé à ses adhérents <sup>(1)</sup> au tarif de 480€ TTC cours + hébergement en famille (demi-pension) à San Sebastián, chambre individuelle.

(1) Séjour réservé aux adhérents du CCFE. Pour devenir adhérent, contactez [contac@ccfrancoespagnol-nantes.org](mailto:contac@ccfrancoespagnol-nantes.org)

2) Le séjour linguistique à San Sebastián organisé par le CCFE est proposé à ses adhérents <sup>(1)</sup> au tarif de 260€ TTC cours sans hébergement. Dans ce cas, vous vous chargez de la recherche d'un hébergement.

(1) Séjour réservé aux adhérents du CCFE. Pour devenir adhérent, contactez [contac@ccfrancoespagnol-nantes.org](mailto:contac@ccfrancoespagnol-nantes.org)

#### **Non compris dans le prix :**

- trajet aller-retour Nantes-San Sebastián (possibilité de co-voiturage entre adhérents)
- les repas (pris hors de la famille d'accueil) et les consommations

#### **Modalité d'inscription et calendrier**

**Date finale** pour l'inscription auprès de l'administration du CCFE avec chèque d'acompte de 240€ (avec hébergement) ou 130€ (sans hébergement) **le 20 décembre 2017.**

**Le 30 janvier 2018 au plus tard** : solde de 240€ (avec hébergement) ou 130€ (sans hébergement) **à déposer impérativement au siège du CCFE, 1 rue du Guesclin.**

#### **Modalités d'annulation de l'inscription :**

Annulation jusqu'au 22 décembre 2017 : remboursement de l'acompte dans sa totalité

Annulation entre le 23 décembre 2017 et le 30 janvier 2018 : l'acompte est conservé par le CCFE

Annulation au-delà du 30 janvier 2018 : plus de remboursement possible

Nombre minimum de participants pour que le séjour ait lieu : 14 personnes

Nombre maximum de participants : 22 personnes

# Conditions générales de vente

## Séjour linguistique à San Sebastián en mars 2018

### Préambule

Le CCFE est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 destinée à mettre en valeur la culture espagnole et favoriser sa diffusion.

### 1. Adhésion

L'inscription au séjour linguistique à San Sebastián de l'association CCFE implique, de la part de tout participant ou de la personne physique ou morale finançant le séjour du participant, l'adhésion obligatoire, et non remboursable, à l'association CCFE ainsi que l'acceptation de ses statuts et des présentes conditions générales de vente (CGV).

Note : l'adhésion est tenue pour définitivement acquise à l'association.

### 2. Responsabilité du CCFE et de ses prestataires

Le CCFE agit en qualité d'intermédiaire entre ses adhérents et les prestataires de services. Les différents prestataires de services qui interviennent dans la mise en œuvre de notre séjour sont responsables de leur activité aux termes des contrats conclus, leurs conditions générales de vente, de la législation nationale et des règlements internationaux applicables.

Le CCFE peut être amené à effectuer des modifications ou annulations de séjours, jusqu'au jour du départ, et sans qu'il en soit aucunement tenu pour responsable, dans les cas suivants : cas de force majeure (hostilité, guerre, insurrection, catastrophe naturelle, grève, changement d'horaires, trouble politique, etc....); risques affectant la sécurité des participants et/ou le bon déroulement du séjour (défaillance d'un prestataire, sa mise en liquidation judiciaire, etc. ...).

### 3. Formalités

Le participant fournit les pièces d'identité ou tout autre document de voyages ou information requis par les autorités du lieu de séjour, sous son entière responsabilité. Le participant s'assure notamment de la validité de ses documents. Si le participant se voyait refuser l'accès au départ, ou le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire à l'arrivée du fait d'un manquement aux obligations sus énoncées, le CCFE ne serait tenu à aucun remboursement.

### 4. Prix

Les séjours et les programmes proposés par le CCFE ont été établis à l'avance. Seuls les prix indiqués sur la confirmation d'inscription, remise(s) lors de l'inscription définitive du participant, font foi.

Coût total du séjour : 480€ TTC (avec hébergement) ou 260€ (sans hébergement).

### 5. Conditions d'inscription

Les inscriptions à un séjour CCFE sont validées après la réception du bulletin d'inscription et d'un **chèque d'acompte de 240€ (avec hébergement) ou 130€ (sans hébergement)** et dès la confirmation d'inscription adressée par le CCFE au participant. L'inscription doit avoir lieu au plus tard le 20 décembre 2017.

Le solde du séjour est dû au **CCFE au plus tard le 30 janvier 2018**.

### 6. Conditions d'annulation

Toute annulation à l'initiative du participant doit être communiquée au CCFE par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation d'une inscription à l'initiative du participant peut entraîner des frais d'annulation, calculés selon les modalités suivantes :

1. annulation jusqu'au 22 décembre 2017 : remboursement de l'acompte dans sa totalité
2. annulation entre le 23 décembre 2017 **et le 30 janvier 2018** : l'acompte est conservé par le CCFE
3. **annulation au-delà du 30 janvier 2018 : plus de remboursement possible**

Tout participant qui ne se présente pas sur place ou qui écourte son séjour de son propre chef ou de son propre fait, pour quelque cause que ce soit, ne peut prétendre à aucun remboursement.

### 7. Assurance

Le CCFE a souscrit une assurance auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – 79038 Niort Cedex 9) une police d'assurance « Responsabilité civile » qui couvre les dommages corporels et l'assistance.

### 8. Litige

En cas de litige, les juridictions compétentes sont celles du CCFE.